

Titre de la formation**Maîtriser le cadre légal du travail temporaire**

Durée : 1 jour / 7 heures

Format : présentiel ou distanciel

Modalités : formation intra ou inter-entreprise

Public visé

Cette formation s'adresse notamment aux professionnels intervenant dans la gestion ou le suivi des missions d'intérim :

- Responsables d'agence
- Consultants et chargés de recrutement
- Assistants d'agence
- Collaborateurs d'agence d'emploi participant à la gestion administrative ou au recrutement des intérimaires.

Prérequis

Une première expérience dans le secteur du travail temporaire ou dans la gestion des missions d'intérim est recommandée afin de faciliter l'appropriation des règles juridiques abordées pendant la formation.

Contexte de la formation

L'activité des agences d'emploi s'inscrit dans un cadre juridique spécifique qui encadre le recours au travail temporaire et les relations entre l'entreprise de travail temporaire, l'entreprise utilisatrice et le salarié intérimaire.

La maîtrise de ces règles est indispensable pour sécuriser les pratiques des agences, prévenir les risques juridiques et garantir la conformité des missions d'intérim.

Cette formation permet aux professionnels du travail temporaire de comprendre les principales règles applicables et de les mettre en œuvre dans la gestion quotidienne des missions.

Objectifs de la formation

A l'issue de la formation, les participants seront capables de :

- Identifier les règles juridiques encadrant le recours au travail temporaire
- Sécuriser les pratiques de recrutement et de mise à disposition des intérimaires
- Etablir des contrats de mission conformes à la réglementation
- Appliquer les obligations légales liées à l'exécution et à la fin des missions
- Prévenir les principaux risques juridiques liés à la gestion de l'intérim

Programme

1. Comprendre le cadre juridique du travail temporaire

- Principes fondamentaux du travail temporaire
- Fonctionnement de la relation tripartite entre l'entreprise de travail temporaire, l'entreprise utilisatrice et le salarié intérimaire
- Responsabilités respectives des différents acteurs
- Conditions d'exercice de l'activité d'agence d'emploi

2. Sécuriser le recrutement et la mise à disposition des intérimaires

- Obligations liées au recrutement des candidats
- Contrôle des pièces administratives et des autorisations de travail
- Prévention des pratiques discriminatoires
- Obligations liées à l'embauche (DPAE, surveillance médicale).

3. Etablir les contrats de mission et de mise à disposition

- Mentions obligatoires des contrats
- Motifs de recours au travail temporaire
- Durée de mission et règles de renouvellement
- Période d'essai et conditions particulières d'exécution

4. Gérer l'exécution et la fin de mission

- Principe d'égalité de traitement entre salariés intérimaires et salariés permanents

- Durée du travail et éléments de rémunération
- Gestion des événements en cours de mission
- Règles applicables à la fin de mission : indemnité de fin de mission (IFM), indemnité compensatrice de congés payés (ICCP), délai de carence

Méthodes pédagogiques

La formation alterne :

- Apports théoriques sur la réglementation du travail temporaire
- Analyse de situations rencontrées en agence d'emploi
- Études de cas et exercices pratiques
- Échanges d'expérience entre participants.

Modalités d'évaluation

Les acquis sont évalués à travers :

- des exercices et mises en situation tout au long de la formation
- une vérification des acquis en fin de formation.

Satisfaction des participants

Un questionnaire de satisfaction est complété par les participants à l'issue de la formation afin d'évaluer la qualité de la formation et d'identifier les axes d'amélioration.

Accessibilité

Les formations PERFORM PLUS sont accessibles aux personnes en situation de handicap.

Des aménagements peuvent être étudiés afin d'adapter les modalités pédagogiques et organisationnelles de la formation. Les personnes concernées sont invitées à contacter l'organisme en amont de la formation afin d'étudier les solutions adaptées.

Référent pédagogique

Pour toute question relative au contenu de la formation ou à son suivi, les participants peuvent contacter l'organisme de formation :

PERFORM PLUS

 contact@perform-plus.fr

 01 34 20 30 33

Le formateur reste également disponible à l'issue de la formation pour répondre aux questions des participants.

Référent technique (formations à distance)

Certaines formations peuvent être réalisées à distance via l'outil Microsoft Teams.

Pour toute question relative à l'utilisation des outils numériques ou en cas de difficulté technique, les participants peuvent contacter :

Marianne SALL – Responsable des formateurs

 marianne.sall@perform-plus.fr

 01 34 20 30 34

Délais d'accès

Les délais d'accès aux formations dépendent notamment :

- Du calendrier des sessions proposées
- Du format de la formation (intra ou inter-entreprise)
- Des modalités de financement éventuelles.

L'inscription à une formation peut être organisée après échange avec l'organisme afin d'identifier les besoins et les disponibilités des participants.

Tarifs

Les tarifs des formations varient selon :

- le format de la formation (intra-entreprise ou inter-entreprise)
- la durée de la formation
- le nombre de participants.

Tarifs : nous consulter.

